KONINKLIJKE BELGISCHE SCHAAKBOND FEDERATION ROYALE BELGE DES ECHECS



VZW-ASBL Rue Dartois, 48/043, 4000 LIEGE.

Rapport de la réunion du Conseil d'administration de la F.R.B.E. A.S.B.L.

Date: samedi 4 février 2006.

Présents: Président ad intérim et 1er vice-président: Rudolf Meessen, 2ème

Vice-président Claude BIKADY, 3ème Vice-président Bernard MALFLIET, Administrateurs: Albert MICHELS (à partir de 12h), Daniel HALLEUX, Peter VAN PRAET Raymond PERPETE, Dirk DE

RIDDER (à partir de 12h), Jean-Christophe THIRY.

Excusés: Administrateur: Hans TEMMERMAN,

Invité: Geert VAN DER STRICHT.

Lieu: Woluwedal, 28, 2^e étage, 1932 Sint-Stevens-Woluwe.

Début: 10 h. 30.

1. Accueil par le Président ad intérim.

(point traité avant 12h.)

Le président remercie chaleureusement Peter Van Praet qui a trouvé un lieu propice à la réunion.

2.Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité central du 03/12/2005 (point traité avant 12h.)

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

3. Attribution de tâches spécifiques aux administrateurs.

Sont candidats et désignés à l'unanimité à la tâche suivante:

Albert Michels comme trésorier;

Hans Temmerman (qui a communiqué sa candidature par téléphone à Jean-Christophe Thiry) comme responsable des tournois nationaux;

Peter Van Praet comme responsable jeunesse;

Dirk De Ridder comme responsable international;

Daniel Halleux comme responsable du classement;

Raymond Perpète comme délégué auprès du COIB:

Jean-Christophe Thiry comme secrétaire.

Peter Van Praet fait remarquer l'absence d'un chargé des relations publiques qui serait bien utile dans la recherche de sponsors. Raymond Perpète rappelle que la Loterie nationale est un sponsor potentiel si la FRBE présente des gages de visibilité et de stabilité dans ses organisations.

Le conseil évoque la possible composition du conseil après l'assemblée générale de 2006 qui verra tous les administrateurs soumis à réélection. Le président a.i, le responsable des tournois nationaux et le secrétaire ne sont pas candidats à leur succession. Le trésorier (pour un an au moins) et le responsable du classement bien. Le conseil en profite pour lancer un appel actif aux candidatures au poste de président et aux postes d'administrateurs. Les fédérations linguistiques répercuteront cet appel auprès de leurs affiliés.

Bernard Malfliet signale son changement d'adresse: il habite désormais Van Eyckstraat, 39 à 1800 VILVOORDE.

<u>4.Nomination de personnes mandatées conformément à l'article 33 des statuts.</u> (point traité avant 12 h.)

Bernard Malfliet est nommé président de la Commission des Arbitres Internationaux en attendant qu'un candidat se déclare pour la fonction. Geert Van Der Stricht est nommé Délégué des joueurs d'Elite. Il a toutefois fait savoir à Jean-Christophe Thiry qu'il se réserve la possibilité de démissionner après l'assemblée générale 2006.

Les deux mandataires feront régulièrement rapport au conseil d'administration et il leur est demandé de présenter au conseil un projet définissant le contenu de leur fonction. Ensuite, leurs pouvoirs seront ceux définis par le Règlement d'ordre intérieur et par le Règlement des tournois après leur adaptation aux nouveaux statuts. Le remboursement de leurs frais sera celui en vigueur pour les mêmes fonctions avant l'adoption des nouveaux statuts de la FRBE.

Ils peuvent démissionner par courrier écrit adressé au conseil d'administration et ils peuvent être révoqués par le conseil d'administration votant à la majorité simple.

5. Création d'une Commission Statuts et Règlements.

La première réunion de la Commission est fixée le samedi 18 mars à 10 h. Le lieu de réunion sera fixé par le secrétaire en fonction de l'origine géographique des membres.

Il est décidé que la Commission sera composée de représentants de la FRBE et des Fédérations linguistiques.

La commission sera co-présidée par Claude Bikady et Bernard Malfliet. Sont déjà choisis comme membres avec leur approbation: Fabrice Grobelny, Jean-Marie Piron, Jean-Christophe Thiry, Dirk De Ridder (excusé pour la 1ère réunion). La FRBE donne jusqu'au 28 février à la VSF et au SVDB pour proposer d'autres membres.

A la demande de Rudolf Meessen, le premier objectif de la Commission sera de se pencher sur les suggestions d'amélioration des statuts faites par l'assemblée générale du 3 décembre 2005. Ensuite, la Commission se penchera sur l'adaptation du Règlement d'ordre intérieur aux nouveaux statuts et, enfin, sur une modernisation du Règlement des tournois.

6. Proposition de modification des articles du Règlement des tournois relatifs au Championnat de Belgique jeunes et aux Sélections internationales jeunes.

Peter Van Praet prend la parole pour exposer les buts de son projet (vu le temps limité, il sera uniquement question des Championnats de Belgique de la jeunesse):

- -rendre les règlements plus clairs et réserver les points pratiques au cahier des charges imposé à l'organisateur de chaque championnat;
- -le championnat doit être l'évènement majeur de la jeunesse échiquéenne en Belgique et présenter de bonnes conditions de ieu.
- -un débat s'engage sur les avantages de choisir toujours les mêmes organisateurs (actuellement, la FRBE via le Groupe de travail jeunes) et/ou le même lieu pour l'organisation des championnats:

*arguments pour: la facilité de trouver des sponsors attirés par un évènement pluriannuel organisé par des personnes connues dans un endroit porteur, développer une vision à long terme.

*arguments contre: il ne faut pas décourager un club ou un groupe de personnes qui voudrait organiser un évènement de promotion des échecs dans sa région; l'équipe d'organisateurs permanents peut s'essouffler.

*en conclusion, il est nécessaire de garder une grande souplesse dans les règlements pour permettre aussi bien un changement annuel que l'attribution de l'organisation des championnats au même groupe pendant une période de trois ans (pas plus).

Le conseil passe alors à la discussion des modifications proposées au Règlement des tournois article par article. Le texte proposé est distribué aux administrateurs par Peter Van Praet. Des modifications sont apportées aux articles 45, 53, 54, 56, 58, 61, 64, 65, 68 et 69 du projet. Il s'agit surtout de détails. A signaler: au maximum 20% des droits d'inscription pourront servir à couvrir les frais administratifs des organisateurs, le reste doit être redistribué en prix. Les jeunes étrangers résidant en Belgique depuis au moins un an avant le début des championnats pourront avoir le titre de champion de Belgique. Ce qui ne veut pas nécessairement dire qu'ils pourront représenter la Belgique lors de compétitions internationales: la FIDE impose des critères en général plus stricts qu'un an de résidence. Le responsable jeunes fera parvenir au secrétaire le texte adapté de son règlement.

7.Rapport des administrateurs.

a.rapport du trésorier.

-les procurations sur les comptes de la FRBE ont été adaptées conformément aux décisions du Comité central du 3 décembre 2005.

-le trésorier est en rapport avec le courtier Renard & Bossuyt de Kortrijk afin de contracter une assurance en responsabilité civile des dirigeants de la FRBE. Cela s'avère plus compliqué que prévu en raison du nombre d'informations à fournir au courtier et en raison de l'importance de la documentation accompagnant les propositions de contrat. Dirk De Ridder est d'accord de poursuivre les négociations avec le courtier en soutien au trésorier. Le but étant d'avoir une proposition concrète pour la date de l'assemblée générale afin de la budgéter. A la demande du responsable jeunes, le trésorier va essayer d'obtenir dès que possible une couverture provisoire de la responsabilité des administrateurs.

-la FEFB (ou le SVDB) doit encore désigner un vérificateur des comptes en remplacement du secrétaire qui ne peut plus assumer la fonction. Claude Bikady va y réfléchir.

-le trésorier distribue les comptes de l'année 2005 aux autres membres du conseil. Il passe brièvement les différents postes du compte de résultats et du bilan en revue et esquisse certains postes du budget.

A partir de 2006, le compte "forfait Comité. Exécutif" sera rebaptisé "forfait de fonction". Il est décidé de garder tels quels les montants prévus pour les dépenses courantes; les dépenses occasionnelles étant remboursées sur base de pièces justificatives. Le président demande que la totalité de l'indemnité prévue pour le poste de secrétaire en 2005 soit attribuée à Jean-Christophe Thiry puisqu'il a fait fonction depuis l'assemblée d'avril 2005 et qu'il a dû rattraper un retard conséquent. Personne n'émet d'objection.

Le poste "Elo" sera réduit de 50% en 2006 (dernier classement traité par la firme Henrion) puis supprimé par la suite. Par contre, en 2006, un budget de 1600 EUR devra être prévu pour le développement et la maintenance du nouveau software CalcElo. Avec le temps, cette somme diminuera pour se limiter aux frais de maintenance.

Les arbitres pour les interclubs nationaux 2004-2005 et 2005-2006 ont été payés pour leurs prestations jusqu'à la date du 31 décembre 2005 inclus.

Suite à la vente des actions Electrabel (qui constituaient le fonds Demey) au plus haut cours de ces cinq dernières années, une plus-value de 2904 EUR sur un an a été enregistrée mais les rentrées d'intérêts (dividendes en l'occurrence) vont diminuer à l'avenir.

En ce qui concerne la **participation** à la Glorney & Faber Cup, le trésorier va fusionner à partir de 2006 ce poste avec les autres tournois internationaux jeunes.

Le trésorier pose la question du sort de la provision de 13 000 EUR destinée à l'**organisation** de la Glorney & faber Cup. Dirk De Ridder constate que l'organisation du tournoi aurait dû revenir à la Belgique en 2006 mais ce ne sera malheureusement pas le cas. Pour lui, il y a une rupture de confiance. Le responsable jeunes se demande si cette compétition a toujours autant d'intérêt. Le conseil attend une réponse définitive du responsable jeunes et du responsable international sur l'opportunité d'encore organiser la compétition. Pour le trésorier, si la réponse est non, la provision sera reversée dans le budget de la FRBE et la dotation annuelle de 1000 EUR à la provision profitera aux tournois internationaux jeunes.

Le solde du compte de résultats fait apparaître un déficit de 10 713 EUR. Pour le trésorier, c'est très préoccupant: le résultat effectif avait été bien meilleur que le déficit prévu depuis de nombreuses années. Ce n'est plus le cas si l'on tient compte de la plus-value réalisée sur la vente des actions Electrabel. A politique inchangée, les moyens à la disposition de la FRBE auront diminué de 60% fin 2010 (de 83000 EUR fin 2005 à 37000 EUR fin 2010). Et cela sans tenir compte des projets d'indemnisation des joueurs d'Elite et de développement d'un site web de la FRBE.

Il explique ce fait par trois facteurs:

- -le budget a été diminué progressivement de tous les montants qui paraissaient excessifs pour coller davantage à la réalité.
- -au niveau des dépenses, plusieurs postes dont les sélections internationales (billets d'avions, hôtels,...) augmentent sans cesse.
- -au niveau des recettes, la cotisation n'a plus été augmentée depuis une dizaine d'années.

Le trésorier propose de soumettre à la prochaine assemblée générale une augmentation de la cotisation due à la FRBE de 6,5 à 7 EUR par joueur affilié et d'indexer en conséquence les postes de dépenses qui le nécessitent (championnat de Belgique jeunes, tournois internationaux,...). Rudolf Meessen et Bernard Malfliet expriment leurs réserves mais le conseil finit par se rallier à la proposition du trésorier. L'augmentation prendra effet dès le versement des cotisations qui doit avoir lieu en 2006.

Le président intervient pour que le mode de calcul du nombre de membres affiliés par chaque fédération linguistique soit précisé. Comme le fait remarquer Bernard Malfliet, l'article 39 des nouveaux statuts est clair à ce sujet : chaque fédération doit payer la cotisation prévue pour tout joueur qu'elle a affilié au cours de l'année civile précédente. Chaque fédération appliquera ce critère avec toute la précision possible.

Le conseil revient sur la proposition d'indemnisation des joueurs d'Elite présentée sans succès par Geert Van Der Stricht à l'assemblée générale d'avril 2005. Le président et le 2ème vice-président y sont a priori favorables. Le trésorier pense que la situation budgétaire a changé et que cette proposition ne peut plus être présentée telle qu'elle à l'assemblée générale. Le trésorier et le secrétaire pensent en outre que cette proposition est susceptible de générer un certain nombre de contraintes administratives auxquelles la FRBE n'est pas préparée: par exemple, il y a lieu de remplir des formulaires fiscaux spéciaux en cas de paiement de travailleurs indépendants prestant à l'étranger. Le responsable international pense que la mesure ne produira d'effet bénéfique pour les échecs en général que lorsqu'une véritable politique de relations publiques de la FRBE sera mise en place. Le conseil décide de poursuivre sa réflexion sur le sujet. Par contre, il est acquis, sur rappel de Claude Bikady et Jean-Christophe Thiry, que tous les sélectionnés adultes à une compétition internationale recevront une indemnité journalière de 20 EUR pour leurs petits frais pendant la compétition.

b.rapport du responsable international.

Le directeur international attire l'attention sur le fait qu'il ne reste que six jours pour inscrire les joueurs belges au championnat d'Europe individuel qui aura lieu du 3 au 17 avril en Turquie. Le responsable international va contacter immédiatement les joueurs sélectionnables sur base des critères prévus au Règlement des tournois. Il s'agit de préférence des GMI Dgebuadze, Winants et Chuchelov.

Le responsable international va inscrire dans les dix jours (délai maximum) une équipe belge masculine aux Olympiades 2006 à Turin. Il contactera également les joueurs susceptibles de constituer l'équipe. Cela doit être fait pour fin mars au plus tard.

A la demande du conseil, Dirk De Ridder s'assurera que chaque joueur sélectionné s'engage effectivement à participer.

c.rapport du responsable des tournois nationaux.

Hans Temmerman a envoyé son rapport par e-mail. La 1ère partie de son rapport est consacrée à de possibles modifications du Règlement des tournois relativement aux interclubs. Le sujet sera examiné dès que possible par la Commission Statuts et Règlements. La 2e partie de son rapport est consacrée aux interclubs en cours. Hans Temmerman a eu des problèmes d'ordinateur qui ont retardé la transmission des résultats des rondes 6 et 7. Quant aux joueurs non affiliés qui ont participé à des rondes d'interclubs début janvier, ils perdront leur partie par forfait. Il déplore que les procédures d'affiliation diffèrent au Nord et au Sud du pays. Le président a d'ailleurs du mal à admettre que des joueurs soient régulièrement affiliés au début des interclubs puis perdent ce droit en cours de saison. Jean-Christophe Thiry estime qu'il est essentiel que le responsable des tournois nationaux soit mis au courant par chaque fédération linguistique dès le 2 janvier de chaque année des joueurs qui ne sont pas réaffiliés. Pour le futur, Dirk De Ridder propose de discuter le sujet en profondeur avec chaque fédération linguistique. Dans l'immédiat, le président va contacter Hans Temmerman pour qu'il communique officiellement ses décisions.

Le président a reçu un e-mail du président du Royal Namur Echecs, organisateur des championnats de Belgique adultes 2006, qui pose un certain nombre de questions sur les dates limites d'inscription, le montant des droits d'inscription, le subside accordé par la FRBE pour les prix,...Le conseil décide de maintenir les conditions des années précédentes : inscription gratuite pour les Experts et les Dames, 30 EUR pour l'open, subside de 7550 EUR plus 1240 EUR si l'Expert est un tournoi à normes. Le responsable des tournois nationaux et Claude Bikady transmettront les informations aux organisateurs.

d.rapport du responsable du classement.

Le responsable distribue son rapport en français et le commente brièvement. La réalisation du nouveau programme pour le calcul du classement Elo, appelé CalcElo, est en bonne voie. Il a été testé pour le classement Elo de février en parallèle avec le programme de la firme Henrion et est en phase de "débugage". C'est la dernière fois que le programme de la firme Henrion est utilisé.

Pour les joueurs non classés FIDE et appartenant à une fédération nationale autre que la FRBE aux yeux de la FIDE, il est indispensable de mentionner cette fédération lors du renvoi des résultats d'un tournoi. Sinon, ils seront considérés comme Belges par la FIDE.

Daniel Halleux a le projet de créer un site web PHP permettant à chaque club de déposer les résultats de ses tournois. Reste la question du financement de ce site.

e.rapport du responsable jeunes.

Peter Van Praet distribue la version néerlandaise de son rapport aux administrateurs pour lecture. L'essentiel a été dit au point 6. 300 joueurs sont attendus à Oostende pour le championnat de Belgique des jeunes 2006. L'inscription des participants doit avoir lieu avant le 1er mars. Le budget n'est pas encore bouclé. Pour l'instant, il manque encore environ 3500 EUR à trouver auprès de sponsors. Au besoin, le programme du championnat sera revu à la baisse pour limiter le déficit. Le cahier des charges doit encore être terminé. Le trésorier demande que soit bien précisé dans le cahier des charges qui porte la responsabilité finale de l'organisation. C'est important pour la publication des résultats,... Cela figurera dans le cahier des charges.

En 2005, le GMI Gurevich a donné deux stages pour les jeunes joueurs d'Elite. Le conseil réfléchit sur l'utilité de stages aussi courts. La réponse du conseil est positive à l'unanimité, à condition que ces stages s'inscrivent dans un projet d'ensemble au niveau de la FRBE et des fédérations linguistiques. Le conseil décide de doubler le budget prévu et de passer à des stages trimestriels. Le responsable jeunes va voir si le GMI Chuchelov est prêt à remplacer Mr Gurevich et à quelles conditions. Le responsable jeunes continuera à faire appel à Mr Gurevich si un accord n'est pas trouvé avec Mr Chuchelov.

f.rapport du secrétaire.

-la publication des changements de la composition du conseil d'administration de la FRBE depuis 2004 et les nouveaux statuts ont été déposés au Greffe du tribunal de commerce de Dendermonde le 28 décembre 2005 et ont été publiés aux annexes du Moniteur belge du 9 janvier 2006. La FRBE est donc en ordre sur ce point.

-le secrétaire est satisfait de l'organisation, à la demande du président, de la réunion du Comité sportif de ce jour: cela met à mal la réputation d'inaction faite à la FRBE.

-le secrétaire a reçu un e-mail d'un collectionneur demandant si des badges au logo de la FRBE existent. Il n'y en a plus. Il répondra à la personne concernée.

-le président demande que tous les e-mails envoyés par des administrateurs, notamment le secrétaire, aient un titre afin de faciliter leur classement et que les e-mails ne soient envoyés qu'aux administrateurs directement concernés et/ou au secrétaire qui les fera suivre.

Bernard Malfliet quitte la séance à 16h.

8. Contentieux.

Le Comité sportif se réunit aujourd'hui dans une salle proche. Le conseil d'administration tient à remercier ses membres pour leur dévouement à l'égard de la FRBE, de ses clubs et de ses joueurs.

Après sa réunion, le Comité a communiqué oralement au président de la FRBE les décisions prises aujourd'hui:

-au vu de l'article 10 du Règlement d'ordre intérieur, son président du jour est Martin Ahn.

-le Comité sportif a traité du recours introduit par Luc Winants contre sa suspension de deux ans de toute sélection internationale par la FRBE. Il a donné raison à Luc Winants et a cassé la suspension, principalement pour des raisons de forme. Le Comité sportif fera parvenir à la FRBE et au plaignant une lettre motivant davantage les raisons de sa décision. Certains administrateurs regrettent que le Comité sportif n'ait pas communiqué immédiatement la motivation complète de sa décision, ce qui empêche le conseil d'administration de savoir s'il va aller en appel et permet de douter du caractère officiel de la notification de la décision du Comité à la FRBE dès aujourd'hui. Après discussion, il est décidé que le conseil prend acte dès ce 4 février de la décision du Comité sportif relative à Luc Winants, exception faite de la possibilité pour le conseil de la FRBE de saisir le Comité

d'appel qui ne pourra être examinée que le jour de la réception de la décision motivée du Comité sportif.

-le Comité sportif a également traité de la plainte introduite par Fleurus contre le forfait général infligé par le directeur des tournois à son équipe en division 5N. Le Comité maintient le forfait. Toutefois, il a reconnu des circonstances atténuantes à Fleurus et a décidé de ne pas appliquer la sanction prévue à l'article 32.f du Règlement des tournois. Une lettre motivant la décision suivra.

Rudolf Meessen a également reçu un e-mail du club de Jean Jaurès qui se plaint des conditions de jeu (le froid) lors de la rencontre de division 1 Boey Temse-Jean Jaurès Gent. Jean Jaurès demande une réaction appropriée et la révision du résultat de la rencontre. Bernard Malfliet signale que l'arbitre a relevé les mauvaises conditions de jeu mais n'a pas mis en cause le résultat. Le conseil déplore les faits mais décide qu'il n'a pas à saisir le Comité sportif, en tout cas tant que la caution de 125 EUR n'a pas été versée par Jean Jaurès. Le trésorier n'a connaissance d'aucun versement.

Le secrétaire a écrit le 30 décembre 2005 une lettre à l'avocat de Francis Wislez pour lui signaler officiellement la décision prise par le Comité central du 3 décembre. Depuis, la Fédération est sans nouvelles.

9. Dates des prochaines réunions.

L'assemblée générale 2006 de la FRBE est fixée au samedi 22 avril. Elle sera précédée d'une réunion du conseil d'administration.

Le prochain conseil d'administration aura lieu le samedi 1er avril à 10h. Woluwedal, 28 à 1932 Sint-Stevens-Woluwe. Son ordre jour comportera notamment les points suivants:

-budget;

-modifications des règlements.

Le secrétaire enverra aux administrateurs un agenda reprenant les différentes dates et échéances jusqu'à l'assemblée générale. Il signale que la convocation à l'assemblée générale doit être envoyée 4 semaines au moins avant le 22 avril et que les modifications aux Statuts et Règlements qui seront présentées à l'assemblée générale doivent donc lui parvenir AVANT le conseil du 1er avril.

10. Divers.

La séance est levée à 17h.40. Cependant, le président, le secrétaire, le responsable jeunes et le responsable international restent pour aborder quelques sujets en suspens:

Dirk De Ridder signale que le Championnat d'Europe des jeunes par équipes (équipes de 4+1 réserve pour les garçons, de 3+1 réserve pour les filles) aura lieu du 11 au 20 juillet 2006 à Balatonlelle en Hongrie. Pour lui, cette compétition sera au moins aussi intéressante que la Glorney&Faber Cup. Le coût de la participation devrait tourner autour de 250 EUR par personne, tout compris.

Les membres présents discutent de l'élection prochaine d'un nouveau président de la FIDE. Il apparaît à tous que la candidature du Belge Bessel Kok offre le plus de garanties pour un développement dynamique des activités de la FIDE. Ils décident que la FRBE soutiendra cette candidature par la voix du responsable international. Toutefois, le quorum n'étant pas atteint, cette décision sera soumise à la ratification des administrateurs absents par e-mail ou lors du prochain conseil d'administration.

Pour la F.R.B.E. Jean-Christophe Thiry, Secrétaire.